



Placement de 12000 disparu

Par **cece25og**, le **05/04/2013** à **22:42**

Bonjour j'ai 20 ans je suis née en 1992. En 2004 à le suite du décès de mon petit frère j'ai reçu 12 000 euros sur un compte bloqué et un tuteur vu que j'étais mineur. Aujourd'hui cet argent à disparu à le suite de plusieurs appel et demande d'arrangement a l'amiable la banque a reconnu sont erreur il y a plus de 4 mois, il y a 3 semaines ils m'ont appelé pour me confirmé le remboursement des 12 000 euro avec les intérêts jusqu'à aujourd'hui mais depuis je n'ai aucune nouvelle. Que dois-je faire sa fait des mois que j'attend? puis-je demander des dommages et intérêts?

Par **trichat**, le **06/04/2013** à **22:53**

Bonsoir,rnrnSi la banque a reconnu son erreur -par écrit , oralement?-, vous devez la mettre en demeure de vous verser la somme qui vous revient augmentée des intérêts dans un bref délai (sous huitaine) par lettre recommandée avec avis de réception.rnrnPassé ce délai, sans explication plausible de la banque, vous devrez envisager un recours judiciaire avec des dommages et intérêts.rnrnCordialement.